

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2014**

Etaient présents : BAUDRIN P. COLLET Co. RAMEZ D. DOLEZ C. THUILLET MP. MONTAY G. COLLET Ch. DESROUSSEAUX C. FAILLON J. GARNERONE L. DUMOULIN H. DELANNOY JM. KINGET B. SPOTO S. MUSY J. COLOMBEL L. NATHIEZ V. BARBARISI L. PREUVOT R. MOREAU G. MULON M. GOBERT J.

Etaient excusés : SALADIN B. HAMADI A. DE MULDER A RIFF C. DEBIONNE M.

Procurations respectives à : BAUDRIN P. COLLET Co. MOREAU G. PREUVOT R.

### **I – COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 MAI 2014**

Adopté à l'unanimité.

### **II – ORGANISATION D'UNE SORTIE AU LOUVRE LENS ET A NOTRE DAME DE LORETTE – TARIF DE PARTICIPATION**

Une sortie culturelle est organisée par la commune à l'automne prochain.

Il s'agit d'une visite du musée du Louvre Lens, en matinée, et d'une visite du site de Vimy Notre Dame de Lorette, l'après-midi. Il convient de fixer le tarif de participation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit le tarif de participation pour la sortie :

Adulte	10 €
Jeune de moins de 18 ans	5 €

L'association Evolumaing s'engage à prendre en charge 5 € par enfant participant.

### **III- REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2013 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet porté par le Conseil général du Nord consistant en la création d'une piste cyclable bidirectionnel rue Roger Salengro. Il indique qu'il incombe à la commune la réalisation du cheminement piéton situé sur le bas côté opposé.

Il propose donc au conseil municipal de solliciter du Conseil Général du Nord l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2013 pour la réalisation de cet aménagement.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2013 pour la création d'un trottoir rue Roger Salengro.

### **IV – CREATION DE TROTTOIRS ET POSE DE BORDURES – DEMANDE DE SUBVENTON AU CONSEIL GENERAL DU NORD**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet porté par le Conseil général du Nord consistant

en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue Roger Salengro. Il indique qu'il incombe à la commune la réalisation du cheminement piéton situé sur le bas côté opposé.

Il propose donc au conseil municipal de solliciter du Conseil Général du Nord l'octroi d'une subvention pour la réalisation du trottoir et la pose des bordures.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour la création d'un trottoir et la pose de bordures rue Roger Salengro.

#### **V – LOCATION DE SALLE – TARIF POUR ORGANISATION D'UNE SESSION D'EXAMEN OU CONCOURS**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par les services concours d'une administration qui souhaitait disposer en semaine de la salle Aragon pour organiser les épreuves écrites d'un concours ou examen de la fonction publique d'Etat

Il propose donc au Conseil Municipal de déterminer un tarif de location à la journée pour la location de cette salle communale pour l'organisation d'épreuves écrites de concours ou examens.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité du tarif suivant :

Location de la salle Aragon – prix à la journée	350 €
---	-------

#### **VI - TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE – TARIF DE PARTICIPATION DES FAMILLES**

A compter de la rentrée 2014, la commune appliquera la réforme des rythmes scolaires. Les horaires des écoles seront modifiés et les enfants auront classe le mercredi matin.

La commune mettra en place, le vendredi de 15h30 à 16h30, des temps d'activités périscolaires (TAP), activités facultatives permettant aux enfants un éveil sportif, culturel ou tout simplement de se détendre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit le tarif de participation des familles pour les TAP avec effet au 25 juin 2014 :

Maingeois	
C.C.A.S.	2 € le trimestre
REGIME GENERAL NON IMPOSABLE	4 € le trimestre
REGIME GENERAL IMPOSABLE	6 € le trimestre
Extérieurs	
REGIME GENERAL	10 € le trimestre

#### **VII - QUESTIONS DIVERSES**

Néant